

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 721

Artikel: Les partis politiques et le vote des femmes

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Pour tous vos **DÉMÉNAGEMENTS** et **VOYAGES**
consultez
DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES
NATURAL LE COULTRE S. A.
24, Grand-Quai, GENÈVE Tél. 5.12.55

le choix pour toutes les bourses

Vous trouvez

toujours un beau choix de plantes vertes et fleuries, fleurs coupées, bouquets et couronnes, chez

E. Preisig, Horticulteur-fleuriste
Rue de Villereuse Genève

L'araison du tricot
9, rue de la Confédération GENÈVE
26, rue de Bourg LAUSANNE

LAINES ET BAS DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Articles de bébés

Spécialité de chocolats suisses
Maison HOFFMANN & KOEBELI
GENÈVE

8, rue du Marché (face Fusterie) Tél. 4.25.91
22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chapponnière) Tél. 2.37.92

Tous les combustibles s'achètent chez
ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8 Téléphones: 4.32.50 (3 lignes) 4.32.59 4.32.58

La Pharmacie MARKIEWICZ
24, Corraterie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciente de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses malades. Produits de première qualité aux prix les plus modérés. **Pas de personnel non qualifié.**

Fraisse & Cie
TEINTURIERS
conseillent bien, exécutent au mieux

Tous Travaux de Teinture et Nettoyage

Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37
2, Rue Michel-du-Crest - Tél. 4.17.39
Usine et Magasin: 53, Rue de St-Jean - Tél. 2.83.95

Tout pour toutes les Ecoles

Livres
Musique
Neufs et d'occasion
Achat de bibliothèques

PRIOR
CORRATERIE, 9, sur la terrasse Tél. 5.63.70

J'ai l'impression que les maris suisses, dans leur majorité, sont encore bien loin d'adopter pareille attitude. S. B.

Nouvelles des Sections suffragistes

8) Résolution sur des questions vitales du jour, présentée par Mme Hélène ROCHA (Brésil).

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946,

Considérant que la femme qui représente plus de la moitié de l'humanité dispose de peu de moyens officiels pour se faire entendre étant donné le petit nombre de femmes

siégeant dans les parlements ou s'occupant des postes de direction dans les administrations publiques.

Recommande à ses sociétés affiliées de soutenir les femmes qui possèdent les compétences techniques nécessaires afin qu'elles aient la possibilité d'être officiellement associées aux études concernant:

a) la production et la consommation, spécialement en ce qui concerne la nutrition;

b) La migration, afin d'équilibrer l'offre et la demande de la main-d'œuvre, et de contribuer au bien-être matériel et moral des émigrés afin de leur permettre de jouer un rôle utile dans la vie de leur nouvelle patrie;

c) Les transports, afin d'organiser la circulation et la distribution des objets de première nécessité et des matières premières essentielles pour l'industrie;

d) L'habitation;

Et de plus que toutes les femmes, en tant que citoyennes, étudient ces problèmes afin d'aider à la formation d'une opinion publique instruite, condition essentielle à ce qu'une solution démocratique soit donnée à ces problèmes.

(à suivre)

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz, de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

M. J. Peitrequin n'a pu que répéter ses convictions suffragistes en ajoutant que le parti radical lausannois admet les femmes et que Mme A. Quinche, la présidente du comité d'action, préside les femmes radicales de Lausanne. M. Ch. Gorgéat a souligné le non-sens par lequel la doctrine libérale veut le plein épanouissement de la personne humaine et qu'en même temps, elle refuse à la femme cette possibilité de s'épanouir et de donner toute sa mesure dans tous les domaines. Il est vrai que le parti radical libéral lausannois admet les femmes.

M. Théraulaz, enfin, à défaut d'un exposé sur la doctrine du Parti des Classes moyennes, a énuméré, non sans naïveté, quelques critiques faites au suffrage féminin (il paraît, a-t-il répété, que les deux pays épargnés par la guerre sont la Suède et la Suisse, qui ne possèdent pas le suffrage féminin!!!). C'est lui qui apporta la conclusion de cette excellente soirée en soulignant le fait que les femmes peuvent se placer au-dessus des querelles de partis et que cette séance, placée sous la présidence de Mme Quinche, a montré ce que peut faire la collaboration.

S. B.

Toujours attendue avec la certitude qu'elle ne vous décevra pas, une fois de plus, l'Escalade, et tout ce qu'elle évoque, a réuni à la Rue Et-Dumont ceux des membres de l'Association qui avaient été assez prudents pour tenir leur place à temps. Les places, en effet, sont limitées et si l'on parvient à en réserver 95 — comme ce fut le cas ce 10 décembre — autour de tables fort joliment décorées, le principal mérite en revient certes à celle qui a le droit de tout faciliter, à notre incomparable gérante.

Le souper fut fort animé. Après la partie traditionnelle qui suivit, il y eut d'abord — exceptionnellement — un quart d'heure... comment dire? de méditation grave précédant les divertissements annoncés. La présidente, Mme Chenevard-de Morsier, donna lecture d'un essai fort bien fait tant pour la forme que pour le fond, sur la «liberté» — et dont le texte sera publié dans un des prochains numéros du *Mouvement Féministe*.

Avant que la partie joyeuse de la soirée commence: Mme Privat-Picot dit, avec beaucoup d'expression, un émouvant monologue, puis un groupe d'éclaireuses parut sur la minuscule scène, en costumes de jadis et «Le mue» d'Anouïi recueillit de chaleureux applaudissements.

Lorsqu'on vit ensuite notre vice-présidente, Mme Trembley, et Mme A. Lombard au piano, seules sur l'estrade, on comprit qu'on allait bien rire. Avec l'esprit, l'imagination et la vivacité qui semblent leur être aussi aisées que de respirer, elles passèrent en revue l'année 46, et cela d'une manière particulièrement amusante: en faisant deviner à l'auditoire, au moyen de quelques accords, de quoi il s'agissait; puis venaient les commentaires, parlés ou chantés, débordants de gaieté malicieuse, par Mme Trembley. Citons deux ou trois seulement, de ces devinettes: (il y en avait bien vingt) tremblement de terre, «les monstres du Valais» Winston Churchill — celui-ci évoqué par le chanson de «Malbrough s'en va-t-en guerre».

Il convient d'ajouter que les locaux, grâce à d'aimables membres de l'Union, avaient revêtu un aspect de fête.

M.-L. P.

Les partis politiques et le vote des femmes

Le comité d'action vaudois pour le suffrage féminin a été bien inspiré en consacrant une assemblée publique d'information, le 6 décembre, au programme des six partis politiques vaudois et à leur attitude à l'égard du vote des femmes.

La salle des XXII Cantons, à Lausanne, était pleine d'hommes et de femmes, représentant toutes les couches de la population. On avait demandé aux partis (libéral, par la voix de M. Ch. Gorgéat, ancien conseiller national, socialiste, par celle de M. P. Gruber, syndic de Lausanne, agraire, par celle de M. S. Roulet, conseiller national à Missy, au Parti ouvrier et populaire, par la voix de M. A. Muret, directeur de police

et à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.

à Lausanne, au parti radical, représenté par M. J. Peitrequin, conseiller municipal à Lausanne, aux classes moyennes par celle de M. Théraulaz) de résumer la doctrine de leur parti et leur attitude à l'égard du vote des femmes, quand le parti pris position; ceci n'existe que pour les socialistes, le Parti ouvrier et populaire et le Parti agraire, qui se sont nettement prononcés. Les autres partis n'ont pu s'exprimer leur conviction personnelle, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire avec chaleur. M. Gruber a indiqué la place accordée aux femmes dans la vie du parti socialiste, qui a toujours revendiqué «salaire égal à travail égal». Pour M. A. Muret, il convient de libérer les femmes des charges ménagères (comment? il ne l'a pas dit), et de la charge des enfants par des crèches et des garderies d'enfants, afin qu'elles puissent se consacrer à d'autres besognes. Le Parti agraire, dès ses débuts, il y a 25 ans, a inscrit le vote des femmes à son programme.